

LE P. HENRI MONTROUZIER.

Les lecteurs de la *Revue* apprendront avec douleur qu'un de ses principaux collaborateurs vient de nous être enlevé par une mort prématurée. Le 2 novembre, à 9 heures du soir, le R. P. Henri Montrouzier s'endormait paisiblement dans le Seigneur, à l'âge de 48 ans, après en avoir passé 29 dans la vie religieuse. Nous n'avons pas à dire quelle perte a faite le séminaire de Vals, la compagnie de Jésus, j'oserais ajouter le clergé de France. Les nombreux articles qu'il a publiés dans la *Revue du monde catholique*, dans les *Études religieuses*, mais surtout dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, étaient de vrais services rendus à l'Église, et encore plus des promesses pour l'avenir. Arrivé à la plénitude de ses forces et de son talent, enrichi des connaissances les plus variées dans la science ecclésiastique, servi par une mémoire qui n'oubliait rien de ce qui rentrait dans le cadre de ses études, et qui lui présentait toujours au moment voulu les citations opportunes, doué d'une activité infatigable et d'une singulière facilité de composition, le P. Montrouzier aurait doté la théologie catholique de nombreuses et utiles publications. Dieu, dans ses desseins impénétrables, n'a pas permis à ce vaillant défenseur de la vérité d'utiliser plus longtemps le vaste répertoire de ses connaissances : il l'a rappelé à lui avant le temps, pour récompenser, nous aimons à le croire, une vie toute consacrée à la pratique des vertus religieuses et sacerdotales, à l'enseignement des saines doctrines, et à la défense du siège apostolique.

En partageant notre douleur à la vue de cette tombe qui

a réclamé trop tôt sa victime, le lecteur de la *Revue* aimera à connaître celui dont les écrits, si justement appréciés, ont tant contribué au succès de cette publication. Ce fut une existence bien modeste, qui s'est écoulée toute entière dans l'ombre du cabinet ; ça été la vie du religieux, toute cachée en Dieu, et pourtant féconde dans ses œuvres.

Le P. Montrouzier était né le 10 septembre 1824, à Clermont-l'Hérault, d'une famille honorable selon le monde, plus recommandable encore par ses vertus chrétiennes. Aussi a-t-elle eu le bonheur de donner trois prêtres à l'Église : l'un, appartenant à la société de Marie, est missionnaire dans l'Océanie ; l'autre, après avoir rempli des postes importants dans le diocèse de Montpellier, consacre aujourd'hui sa vie aux œuvres de charité ; le troisième était notre cher défunt.

Il fit ses premières classes au collège royal de Montpellier, subit les épreuves ordinaires du baccalauréat, et alla à Toulouse suivre les cours de droit. On sait les dangers auxquels sont exposés dans nos grandes villes les jeunes gens qui viennent compléter leurs études, loin de la surveillance paternelle. Ces dangers ne manquèrent pas à notre jeune étudiant, alors âgé à peine de 17 ans. Mais sa nature droite, le souvenir des leçons de sa famille, son amour de l'étude, le préservèrent des chutes trop nombreuses à cet âge de la vie. Au lieu de rechercher les réunions bruyantes, il se lia d'amitié avec les jeunes gens les plus studieux et les plus vertueux de l'école, s'associa aux conférences de saint Vincent de Paul, et trouva dans la fréquentation des sacrements un préservatif contre les séductions du monde. Il eut aussi le bonheur de rencontrer parmi ses professeurs, des maîtres tels qu'on les trouvait dans les anciennes Universités, alors qu'elles étaient sous la direction maternelle de l'Église ; des savants vertueux qui ne croyaient pas avoir satisfait à leurs obligations quand du haut de la chaire ils avaient commenté

le texte du Code ; mais qui se regardaient comme les guides de cette ardente jeunesse, perdue au milieu des écueils de la grande cité. Accueilli avec toute la bienveillance qu'il méritait, le pieux jeune homme trouva également auprès d'eux de précieux secours dans ses études, et les conseils les plus utiles pour se préserver des dangers du monde. Malgré la différence d'âge et de position, il s'établit entre eux une amitié qui a duré aussi longtemps que sa vie.

Son âme pourtant n'était pas faite pour la vie du siècle. Fidèle à ses obligations d'écolier, Henri travaillait sérieusement à acquérir la science du juriste ; mais son attrait le portait vers l'Eglise, et l'étude des sciences sacrées. Autant que le code ou le digeste, il feuilletait les livres de liturgie ou d'histoire ecclésiastique ; il posait dès lors les fondements de cette science approfondie qu'il a montrée plus tard en tout ce qui regarde le côté pratique et canonique de la théologie. Dès-lors aussi, guidé par une sorte d'instinct surnaturel, entre les doctrines du gallicanisme et de l'ultramontanisme, son choix était fait. Le milieu dans lequel il avait vécu, les études de la législation civile, auraient dû, ce semble, le prédisposer à embrasser ce que l'on a si ridiculement nommé les *fortes maximes de nos pères*. Mais le jeune étudiant, réagissant contre ces influences, était, dès lors, ce qu'il a été plus tard, le plus intraitable champion des doctrines romaines.

Ce fut vers le milieu de sa seconde année de droit, qu'il se résolut à quitter le monde et à entrer dans la compagnie de Jésus. Il ne fut pas seul à faire le sacrifice. Son père avait compté sur lui pour le remplacer dans sa charge de notaire : il en coûta à la pieuse famille de renoncer à des espérances si bien placées ; mais la foi du chrétien l'emporta ; et après quelques mois d'épreuves, le jeune homme entra au noviciat de Toulouse.

Le nouvel enfant de saint Ignace sut unir une charmante

gaieté à la pratique la plus sérieuse des devoirs du religieux ; il était également le modèle et la joie de la communauté ; double caractère de sa vertu, qui ne s'est pas démenti jusqu'à la fin de sa carrière. Sa vie s'écoula dans les études et l'enseignement. Ordonné prêtre à la fête de la Trinité, l'année 1852, il débuta comme professeur au Grand Séminaire de Dax, transféré depuis à Aire. Il y enseigna pendant quatre ans le droit canon et l'histoire ecclésiastique ; il fut chargé en même temps du soin des cérémonies, et donna aux élèves des leçons de liturgie. Plus tard, envoyé de nouveau dans ce même séminaire, il y professa deux ans la théologie dogmatique. Le reste du temps, il fut chargé d'enseigner aux scolastiques de la compagnie de Jésus, réunis dans le Séminaire de Vals, le droit canon, l'histoire ecclésiastique, l'Écriture sainte ; il succéda enfin au célèbre P. Gury dans la chaire de théologie morale.

La variété des cours qu'il a professés, et toujours à la pleine satisfaction de ses auditeurs, montre l'étendue de sa science ecclésiastique. Cependant, la partie où il a excellé, c'est le droit canonique. Le vaste ensemble des décisions des Conciles, des décrétales des Papes, des réponses des Congrégations romaines, était gravé dans son esprit ; on pouvait recourir à lui dans tous les doutes sur des questions si compliquées ; sa mémoire, aidée de notes nombreuses et qu'il savait merveilleusement mettre à profit, lui faisait promptement trouver la solution demandée. Le savant professeur avait rédigé ses institutions de droit canon ; il se préparait à les publier, quand la mort est venu le surprendre. Nous espérons que le clergé de France ne sera pas privé de ces utiles travaux ; mais nous aurons toujours à regretter qu'il ne lui ait pas été donné de mettre la dernière main à un ouvrage si important. Il travaillait également à recueillir en un seul volume les beaux articles qu'il avait publiés dans la *Revue des Sciences Ecclésiastiques*, contre les erreurs du

Gallicanisme. Nous souhaitons vivement cette publication, afin que tant de précieux documents, groupés en un seul livre, portent des fruits plus abondants qu'ils n'ont pu le faire, disséminés dans les divers numéros de la *Revue*.

A ces travaux, qui semblaient devoir absorber tous ses instants, le P. Montrouzier ajoutait une active et utile correspondance, ayant toujours pour objet le bien des âmes, et surtout de la propagation des saines doctrines théologiques. Il y joignait, dans l'occasion, les ministères de la vie apostolique. Homme d'étude plus que d'action, il n'aimait pas à consacrer de longues heures aux confessions ou à la prédication ; mais, quand il en était besoin, son supérieur le trouvait toujours prêt. Nous ne croyons pas qu'il ait une seule fois refusé un sermon, ou une retraite, ou même une mission. S'il eût consacré sa vie à ces ministères extérieurs, il y eût réussi pleinement. Sa doctrine solide et étendue, servie par une très grande facilité d'élocution, une conviction profonde qui passait de son âme dans ses paroles, auraient donné un caractère original et plein d'intérêt à sa prédication. Les paroisses et les communautés évangélisées par lui, ont gardé un précieux souvenir de son passage au milieu d'elles. Mais ces succès de la parole, le P. Montrouzier sut y renoncer, persuadé avec raison qu'il rendrait plus de services à Dieu par l'étude, l'enseignement et la composition.

Voilà pour l'érudit. Passons à l'homme religieux. Nous l'avons déjà dit : le P. Montrouzier fut constamment un modèle pour ses frères. Personne ne le surpassa en charité fraternelle, et ne fut plus que lui soumis aux ordres de l'obéissance ; nul ne l'emportait sur lui en régularité. Sa piété était profonde ; impossible de le voir prier devant le Saint-Sacrement, tout absorbé dans son recueillement, sans reconnaître le fervent religieux, l'homme de prière ; et pourtant, il semble que Dieu ne prodiguait pas les consolations à son serviteur. C'était une de ces âmes fortes qui n'ont pas

besoin du stimulant des consolations sensibles, mais qui marchent d'un pied ferme dans les rudes sentiers de la foi obscure, acquérant d'autant plus de mérites que leur dévouement à Dieu est plus désintéressé. Le P. Montrouzier était un religieux austère, mort aux sens et à la curiosité, traitant son corps avec la sévérité des anciens pénitents. Non content de pratiquer avec une scrupuleuse exactitude les jeûnes imposés par l'Eglise, alors même que son laborieux enseignement lui donnait une légitime dispense, il y a ajouté pendant presque tout le temps de sa vie religieuse le jeûne du samedi, et ne l'interrompa que peu de temps avant sa mort. Enfin, pour compléter le tableau de ses vertus religieuses, disons qu'il porta au plus haut degré celle de l'humilité. Nous n'avons pas connu d'homme plus dégagé de lui-même et plus exempt des faiblesses de l'amour-propre : accueillant avec reconnaissance les observations qu'on lui faisait sur ses écrits, toujours prêt à effacer ce qui paraissait défectueux à des juges compétents, ou même à rétracter ce qu'après une étude approfondie il reconnaissait peu exact dans ses leçons ou ses écrits. Des félicitations nombreuses que lui attiraient ses publications, il n'en parlait pas même à ses plus intimes amis ; mais si parfois la critique s'attaquait à ses œuvres, surtout si elle se présentait sous une forme plaisante, le modeste religieux se faisait un plaisir d'en égayer les récréations communes.

Il nous reste à parler de ce qu'il y a eu de plus saillant dans la vie de notre regretté confrère, ce qui a paru avec éclat aux yeux de tous, je veux dire son amour de la vérité, de l'Eglise et du Saint-Siège. Le P. Montrouzier n'a eu qu'une passion, celle de la vérité ; mais celle-là, il l'avait si profondément enracinée au fond du cœur, qu'on lui eût plutôt arraché la vie qu'une concession à une fausse maxime. Ce n'était pas de l'entêtement, mais une conviction profonde, car il ne confondit jamais ses opinions personnelles avec la vraie doctrine catholique.

Instruit par le saint fondateur de la Compagnie de Jésus, il était tout prêt à déclarer noir ce qui lui avait paru blanc, s'il était intervenu un jugement de la sainte Eglise. Et nous lui avons vu faire ce sacrifice à l'occasion de certains systèmes dont les apparences spacieuses l'avaient autrefois séduit. L'enseignement de l'Eglise était donc à ses yeux la règle suprême de la vérité ; et l'enseignement de l'Eglise était pour lui celui du siège apostolique. Il n'avait pas besoin de la définition du Concile pour croire à l'infailibilité du Pontife romain. Longtemps avant que les pères du Vatican, par l'immortelle constitution *Pastor æternus*, eussent mis un terme à de déplorables controverses, le P. Montrouzier était le soldat infatigable de l'infailibilité, et de tous les droits de la suprématie pontificale. Il a combattu pour elle ici, dans la *Revue* ; il l'a défendue avec science dans son *Catéchisme de l'infailibilité*, lancé au milieu de la discussion, pendant les débats qui précédèrent la définition ; il la défendait dans ses leçons, dans sa correspondance, dans ses prédications. Et il n'y eut pas de jour plus heureux dans sa vie que celui où le télégraphe lui apporta la nouvelle que, le 18 juillet 1870, la définition solennelle avait été portée par le Concile réuni autour de la confession de Saint-Pierre.

S'il soutenait ainsi les privilèges doctrinaux du Saint-Siège, toujours constant avec lui-même, il devait en accepter les jugements et les défendre avec ardeur. De là cette guerre incessante qu'il déclara à toutes les erreurs condamnées par la chaire de Saint-Pierre. Les encycliques de notre S. Père le Pape Pie IX, et surtout le *syllabus*, étaient les règles de sa croyance et de sa polémique ; et si quelque chose pouvait le faire sortir de sa bienveillante indulgence envers tous, c'était de voir des écrivains catholiques oublier ces hauts enseignements pour défendre un faux libéralisme. Lui n'était pas l'homme de la conciliation sur le terrain de la doctrine. Il était là inflexible. Il fallait tenir les enseignements du Saint-

Siège, les tenir entièrement ; on n'était catholique qu'à cette condition. Cette ardeur pour la défense de la vérité l'a suivi jusque sur son lit de mort. Une de ses dernières conversations était sur la nécessité de renoncer à cet amalgame de vérités et d'erreurs, à ce dangereux esprit de conciliation qui, sous prétexte de ramener à la religion les sociétés modernes, diminue la vérité.

Tel fut le P. Montrouzier durant sa vie, le défenseur ardent des vrais principes, prêt à sacrifier la vie pour les doctrines de l'Eglise. Ce courage tout surnaturel, il le fit paraître avec un éclat pareil durant son dernier combat contre la mort.

Depuis longtemps il répétait du fond du cœur la parole de Saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*. Plus d'une fois nous l'avons entendu exprimer son dégoût de la vie, son désir de mourir bientôt pour se rejoindre à son créateur. Indifférent à tout ce que Dieu ordonnerait par rapport à son dernier moment, il avait pourtant manifesté plus d'une fois un souhait, celui de conserver sa connaissance jusqu'à la fin, désireux d'offrir à Dieu dans la plénitude de ses facultés le sacrifice de sa vie. Ce souhait digne du saint religieux a été pleinement exaucé.

Affaibli depuis deux mois par une indisposition à laquelle il avait fait peu d'attention, il fut saisi d'un mal violent, et s'alita le 20 du moins d'octobre. Bientôt se déclarèrent les symptômes de la fièvre typhoïde. Autour de lui on s'inquiétait peu ; il semblait que son tempérament robuste résisterait aisément au mal qui se présentait sans caractères alarmants. Mais lui ne se faisait pas illusion. A peine installé dans l'infirmerie, il voulut régler les affaires de sa conscience ; il fit sa confession générale, et pria son confesseur de lui donner les derniers sacrements dès qu'il verrait le moindre danger. Ces sacrements lui furent administrés après une crise qui donna de vives inquiétudes. Notre cher malade les reçut

avec l'expression de la foi la plus profonde, et de la plus grande soumission à la volonté de Dieu. On lui suggéra la pensée d'une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes ; le Père ne désirait pas beaucoup sa guérison ; car, tandis qu'on l'exhortait à se préparer à tous les sacrifices qu'il plairait à Dieu de lui inspirer, il répondit avec son ardeur accoutumée : « Un sacrifice ! Ah ! c'en serait un bien plus grand de rester que de mourir. » Il consentit pourtant à faire une neuvaine en union avec la communauté ; mais toujours fidèle à ses antiques dévotions, il voulut la faire au grand protecteur de la France, à Saint Martin de Tours. « On oublie trop, disait-il, les saints des anciens jours. »

Il avait bien choisi son protecteur, cet admirable évêque, le défenseur intrépide de la foi contre les altérations de l'hérésie, celui qui, au moment de mourir, soupirant après le repos du ciel, se résignait pourtant à de nouveaux combats s'il plaisait à Dieu de le laisser encore dans son église militante. Mais pour notre cher malade, comme autrefois pour le saint évêque, Dieu se contentait de la bonne volonté, et avait résolu de récompenser son fidèle serviteur. Le mal résista à tous les remèdes ; les prières nombreuses que l'on faisait pour obtenir la guérison ne furent pas exaucées. Dans la soirée du 2 novembre, le danger devenant imminent, le Père demanda lui-même qu'on lui fit la recommandation de l'âme, et qu'on lui appliquât l'indulgence *in articulo mortis*. Il répondit à toutes les prières, et peu après rendit paisiblement son esprit entre les mains de son créateur. S'il avait, en sortant de ce monde, emporté quelques-unes de ces souillures dont n'est jamais exempte la fragilité de notre nature, espérons que saint Pierre, dont il a si vaillamment défendu les droits, lui aura largement appliqué les trésors des indulgences, et ouvert les portes du royaume éternel.